



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation  
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines  
critiques, et autres mesures et initiatives

### Déclaration présentée par Kikandwa Rural Communities Development Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée  
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil  
économique et social.



## **Déclaration**

### **Situation des femmes et des filles rurales en Ouganda (d'après l'expérience de Kikandwa Rural Communities Development Organization)**

Si certaines femmes et filles ont des notions de leurs droits, tel n'est pas le cas de la plupart de celles qui vivent dans les communautés rurales. L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence restent très difficiles dans ces communautés, où la plupart des femmes et des filles subissent continuellement des intimidations et des violences sexuelles et où l'ignorance des modalités à suivre pour obtenir justice est un problème généralisé.

Au cours de la mise en œuvre, en 2010 et 2011, du projet « Justice Makers Project (Rural Communities Criminal Justice Awareness Project) » et de la campagne intitulée « 16 Days of Activism against Gender-Based Violence » de Kikandwa Rural Communities Development Organization (KIRUDOCO) dans 10 villages du sous-comité de Kyampisi (Ouganda), nous avons relevé plusieurs problèmes liés au thème de la cinquante-septième session (« Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles »), que nous souhaitons porter à votre attention.

Il est difficile pour les filles des écoles primaires rurales d'achever le cycle primaire. Selon des témoignages directs des directrices des écoles primaires des associations « Church of Uganda » de Kikandwa et de Bulijjo, la plupart des filles abandonnent leurs études parce que, chez elles, elles subissent des viols, commis soit des parents soit pas d'autres hommes, et finissent par être enceintes à un très jeune âge. À ce sujet, le rapport du Ministère de l'enseignement de 2012 indique que 71 % des élèves du primaire, en majorité des filles, abandonnent l'école.

Un fort pourcentage de femmes et de filles rurales ignorent leurs droits fondamentaux et ne savent pas comment faire pour obtenir justice lorsqu'elles sont victimes de violences. Ceux qui font subir des violences à des femmes et à des filles les menacent, et elles sont trop effrayées pour signaler les faits aux autorités locales ou à la police.

La pauvreté contribue dans une mesure considérable à la mauvaise gestion des infractions criminelles commises à l'encontre des femmes et des filles dans les communautés rurales. Des viols sont commis sur des filles et, dans certains cas, la famille de la victime reçoit une certaine somme à titre de réparation.

Le plus souvent, aucune considération n'est accordée aux questions de santé qui se posent pour les victimes sur le plan du sida et des autres infections sexuellement transmissibles.

Ayant tenté d'apporter une assistance dans la plupart des cas, nous nous sommes rendus compte que les victimes avaient souvent peur de divulguer les détails d'une agression lors des audiences du tribunal et, en l'occurrence, il était difficile d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposaient.

Les distances qui séparent les communautés rurales des services de police et de maintien de l'ordre posent un grave problème aux femmes et aux filles. Dans les communautés où nous avons des activités en cours, les habitants doivent parcourir 9 ou 10 kilomètres pour trouver des services de police.

La plupart des femmes et des filles rurales vivent en-dessous du seuil de pauvreté, le revenu d'un ménage moyen étant inférieur à un dollar par semaine, et, ne pouvant donc pas payer les frais de transports et autres dépenses, elles renoncent à porter plainte.

En conclusion, les organisations non gouvernementales locales présentes sur le terrain et les organisations internationales doivent mener une action concertée et collective visant à appuyer dans toute la mesure voulue la formation, le financement et la mobilisation des pouvoirs publics, entre autres domaines, afin de contribuer réellement à l'élimination et à la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les communautés rurales.